

ACOFI

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 000 euros
Siège social : 33 avenue Pierre Brossolette - 94000 CRETEIL
312 160 385 RCS CRETEIL

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 DECEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 août 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 août 2024 s'élevant à 1 202 885,24 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	1 202 885,24 euros
A la réserve légale	5 396,61 euros

Solde	1 197 488,63 euros

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur	23 477,20 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	1 220 965,83 euros

Un prélèvement sur les réserves

- sur le compte « primes d'émission, de fusion et d'apport »	126 093,29 euros
- sur le compte « autres réserves »	5 429,51 euros

Les sommes distribuables s'élevant ainsi à	1 352 488,63 euros
--	--------------------

A titre de dividendes Soit 11,39 euros par action	1 352 488,63 euros
--	--------------------

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 août 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 1 352 488,63 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 26 décembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,*
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.*

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 août 2021 :

800 000,00 euros, soit 6,74 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 800 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2022 :

398 000,00 euros, soit 7,37 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 398 000,00 euros

Exercice clos le 31 août 2023 :

874 600,00 euros, soit 7,37 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 874 600,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 décembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	180 734	170 211	10 523	18 128	- 7 605	
Fonds commercial	962 725		962 725	962 725		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	597 267	445 181	152 085	155 329	- 3 244	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	414 776	323 591	91 185	146 593	- 55 408	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	666 324		666 324	574 004	92 320	
Créances rattachées à des participations	201		201	200 110	- 199 909	
Autres titres immobilisés						
Prêts	12 500		12 500	15 500	- 3 000	
Autres immobilisations financières	16 098		16 098	15 639	459	
TOTAL (I)	2 850 625	938 984	1 911 641	2 088 029	- 176 388	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services				229 656	- 229 656	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	21 640		21 640	318	21 322	
Clients et comptes rattachés	2 677 221	94 007	2 583 214	2 157 547	425 667	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	87 461		87 461	72 000	15 461	
. Personnel	6 856		6 856	6 551	305	
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices				85 196	- 85 196	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	234 585		234 585	220 556	14 029	
. Autres	351 113		351 113	297 858	53 255	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 800 000		1 800 000	742 680	1 057 320	
Disponibilités	590 347		590 347	152 394	437 953	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	113 917		113 917	159 023	- 45 106	
TOTAL (II)	5 883 142	94 007	5 789 135	4 123 778	1 665 357	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	8 733 767	1 032 990	7 700 777	6 211 807	1 488 970	



Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	1 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	667 815	667 815	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	94 603	65 119	29 484
Réserves statutaires ou contractuelles	84 235	84 235	
Réserves réglementées			
Autres réserves	5 430	5 430	
Report à nouveau	23 477	337 878	- 314 401
Résultat de l'exercice	1 202 885	589 683	613 202
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	3 078 446	2 750 161	328 285
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		111 600	- 111 600
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		111 600	- 111 600
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		5 144	- 5 144
. Découverts, concours bancaires	2 067	4 267	- 2 200
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	765 490	26 936	738 554
. Associés	250 000	187 462	62 538
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	867 204	1 220 010	- 352 806
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	103 730	85 535	18 195
. Organismes sociaux	116 570	116 030	540
. Etat, impôts sur les bénéfices	169 554		169 554
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	711 356	539 302	172 054
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	31 045	25 738	5 307
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	652 865	206 294	446 571
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	952 449	933 329	19 120
TOTAL (IV)	4 622 331	3 350 046	1 272 285
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	7 700 777	6 211 807	1 488 970

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	8 633 935	10 929	8 644 864	8 038 809	606 055
Chiffres d'affaires Nets	8 633 935	10 929	8 644 864	8 038 809	7,54
Production stockée			-229 656	-95 904	- 133 752
Production immobilisée					139,46
Subventions d'exploitation			7 200	4 567	2 633
Reprises sur amort., et prov., transfert de charges			401 524	181 582	219 942
Autres produits			185	21	164
Total des produits d'exploitation (I)			8 824 117	8 129 075	695 042
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					8,55
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			5 929 440	5 816 003	113 437
Impôts, taxes et versements assimilés			19 645	35 275	- 15 630
Salaires et traitements			957 060	905 482	51 578
Charges sociales			330 284	337 752	- 7 468
Dotations aux amortissements sur immobilisations			142 792	161 251	- 18 459
Dotations aux provisions sur immobilisations					-11,45
Dotations aux provisions sur actif circulant			14 015	1 194	12 821
Dotations aux provisions pour risques et charges					N/S
Autres charges			9 546	42 356	- 32 810
Total des charges d'exploitation (II)			7 402 783	7 299 314	103 469
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			1 421 334	829 761	591 573
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					71,29
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			70 201	110	70 091
Produits des autres valeurs mobilières et créances					N/S
Autres intérêts et produits assimilés			9 237	318	8 919
Reprises sur provisions et transferts de charges			57 320	89 361	- 32 041
Différences positives de change					-35,86
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			33 734	25 111	8 623
Total des produits financiers (V)			170 492	114 901	55 591
Dotations financières aux amortissements et provisions				57 320	- 57 320
Intérêts et charges assimilées			13 527	7 040	6 487
Différences négatives de change					-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					92,14
Total des charges financières (VI)			13 527	64 360	- 50 833
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			156 965	50 540	106 425
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 578 298	880 302	697 996

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 439	13 351	- 912	-6,83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		32 595	- 32 595	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		61 600	- 61 600	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 439	107 546	- 95 107	-88,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12 439	-107 546	95 107	88,43
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	362 974	183 072	179 902	98,27
Total des Produits (I+III+V+VII)	8 994 609	8 243 975	750 634	9,11
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 791 724	7 654 292	137 432	1,80
RESULTAT NET	1 202 885	589 683	613 202	103,99
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ACOFI

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 700 776,53 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 202 885,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Créances clients : les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

- Titres de participation : les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique. La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Nous avons opter pour le changement de méthodes suivant :

Les en-cours clients (stock de produits en-cours) correspondaient aux travaux réalisés et non facturés, y incluant une marge. Il sont dorénavant comptabilisés en facturation à établir.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

2.1.1. - Engagements pris en matières de pensions, retraites et engagements assimilés

L'engagement retraite n'est pas comptabilisé. Il est indiqué en hors bilan.

Il est calculé en prenant en considération les paramètres suivants et selon la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies :

- la convention collective applicable est celle des experts-comptables.
- un taux d'actualisation à 3,70 % (net d'inflation)
- un taux de charges sociales pour les cadres de 48 %
- un taux de charges sociales pour les non cadres de 45 %.

La valeur estimée des droits acquis par l'ensemble du personnel de la société au titre de ces indemnités non provisionnées s'élève au 31 août 2024 à : 66 219.61 euros charges sociales comprises.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 962 725 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	962 725		962 725	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	962 725		962 725	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 850 625 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 117 617	25 841		1 143 459
Immobilisations corporelles	961 350	50 693		1 012 043
Immobilisations financières	805 254	92 981	203 110	695 124
TOTAL	2 884 221	169 515	203 110	2 850 625

Amortissements et provisions d'actif = 938 984 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	136 764	33 447		170 211
Immobilisations corporelles	659 427	109 345		768 773
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	796 192	142 792		938 984

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Etat des créances = 3 499 954 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	28 800	201	28 598
Actif circulant & charges d'avance	3 471 154	3 471 154	
TOTAL	3 499 954	3 471 355	28 598

Provisions pour dépréciation = 94 007 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	81 374	14 015	1 383		94 007
Comptes de tiers	57 320				
Comptes financiers					
TOTAL	138 694	14 015	1 383		94 007

Produits à recevoir par postes du bilan = 738 643 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	201
Clients et comptes rattachés	729 205
Autres créances	6 069
Disponibilités	3 167
TOTAL	738 643

Charges constatées d'avance = 113 917 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	118750	8,42	1 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	118750	8,42	1 000 000

Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	111 600		111 600		
TOTAL	111 600		111 600		

Etat des dettes = 4 622 331 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 067	2 067		
Dettes financières diverses	1 015 490	1 015 490		
Fournisseurs	867 204	867 204		
Dettes fiscales & sociales	1 132 256	1 132 256		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	652 865	652 865		
Produits constatés d'avance	952 449	952 449		
TOTAL	4 622 331	4 622 331		

Charges à payer par postes du bilan = 1 618 598 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	2 067
Emp. & dettes financières div.	8 703
Fournisseurs	817 170
Dettes fiscales & sociales	193 203
Autres dettes	597 454
TOTAL	1 618 598

Produits constatés d'avance = 952 449 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Ventilation du chiffre d'affaires = 8 644 864 E***

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	7 122 277	82,39 %
Produits des activités annexes	1 522 587	17,61 %
TOTAL	8 644 864	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 738 643 E

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Intérêts cc s/groupe(26880000)	201
TOTAL	201

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(41810000)	729 205
TOTAL	729 205

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir(46870000)	6 069
TOTAL	6 069

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir(51880000)	3 167
TOTAL	3 167

Charges constatées d'avance = 113 917 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	113 917
TOTAL	113 917

Charges à payer = 1 618 598 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus à payer(51860000)	2 067
TOTAL	2 067

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Intérêts cc s/groupe(17880000)	8 703
TOTAL	8 703

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact. non parvenues(40810000)	817 170
TOTAL	817 170

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. s/congés payés(42820000)	16 854
Intéressement(42840000)	19 957
Personnel - charges à payer(42860000)	59 187
Personnel - frais à payer(42861000)	7 733
Charges sociales s/congés payés(43820000)	7 037
Organ. soc. charges à payer(43860000)	20 572
Org. scx charges scl asso technq à payer(43861000)	45 782
Etat charges à payer(44860000)	16 082
TOTAL	193 203

Autres dettes	Montant
Charges à payer(46860000)	4 808
Clt's avoirs à établir(41980000)	592 646
TOTAL	597 454

Produits constatés d'avance = 952 449 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	952 449
TOTAL	952 449

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
PGI	100 000	253 326	93	23 322				2 100 154	55 435	
PAIES ET CONSEIL	152 450	627 996	92	192 360				1 155 365	80 703	
CONSEILS ET STRATEGI	7 700	73 452	92	6 898				674 216	8 202	
C2	7 500	83 748	93	6 945				583 747	11 235	
CRETEIL SERVICES	5 000	94 612	94	4 684				584 675	10 279	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
ENTR. SOLIDAIRES	1 000	2 545	95	949					+72	
ACOFI MARNE LA VALL	50 000	67 992	100	172 063				1 106 749	94 979	70 000
ACOFI LOUVRE	18 307	1 123 879	20	259 103				1 756 889	277 256	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires



- mygbatch -
GR/9401/3350546



PAIES - PAIE - SALAIRE - SALAIRES - SOCIAL
A C O F I ASSISTANCES COMPTABLES ET FIDUCIAIRE
033 AVENUE PIERRE BROSSOLETTE
94000 CRÉTEIL

Créteil, le 14 janvier 2026

Nos références : mygbatch / 1986 B 21540

Entreprise : A C O F I ASSISTANCES COMPTABLES ET FIDUCIAIRE, 312 160 385

Exercice clos le : 31/08/2024

Pour toute réponse, joindre impérativement le présent courrier

**DERNIERE RELANCE AVANT TRANSMISSION AU MINISTERE PUBLIC
ET AU PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE**

Madame, Monsieur,

Malgré notre relance en date du 23/09/2025, vous n'avez toujours pas déposé au greffe vos **documents comptables relatifs à l'exercice clos au 31/08/2024** en violation de l'article L.232-23 I du code de commerce, de l'article R.524-22-1 du code rural et de la pêche maritime, de l'article R.123-112 du code de commerce.

A défaut de **régularisation sous 30 jours** du dépôt de vos documents comptables, vous vous placerez dans l'obligation d'informer le ministère public de la constitution de **l'infraction pénale** ainsi que le président du Tribunal de Commerce qui pourra vous **contraindre à procéder à ce dépôt sous astreinte**.

Vous devez nous adresser sous un délai **de 30 jours** en un seul exemplaire, très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés par le représentant légal, les documents listés au verso, accompagnés de votre règlement d'un montant de 50,49 Euros.

Avec nos salutations distinguées.
Le greffier

EN CAS D'ENVOI PAR COURRIER

Aussi, vous voudrez bien y **procéder sous un délai de 30 jours** et nous joindre **le présent courrier** accompagné, en **un seul exemplaire, très lisibles, non agrafés, certifiés conforme et signés** par le président, les éléments suivants :

- Les **comptes annuels** : bilan, actif / passif, compte de résultat et annexe (Etant précisé que les micro-entreprises* autres que les holdings ne sont pas tenues d'établir une annexe)
 - La **proposition d'affectation** du résultat soumise à l'assemblée
 - La **résolution d'affectation** votée
 - Le **rapport des commissaires aux comptes** sur les comptes annuels
- accompagnés** d'un chèque bancaire d'un montant de 50,49 Euros à l'ordre greffe du tribunal de commerce de creteil couvrant les frais de publicité légale et de relance.

** La micro-entreprise est celle qui ne dépasse pas deux des trois critères suivants : total du bilan de 350 000 euros, chiffre d'affaires HT de 700 000 euros, nombre moyen de salariés au cours de l'exercice : 10*

RAPPEL CONCERNANT LA CONFIDENTIALITE ET LA PRESENTATION SIMPLIFIEE

- Les sociétés répondant à la définition des micro-entreprises au sens de l'article L. 123-16-1, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2 et de celles dont l'activité consiste à gérer des titres de participations et de valeurs mobilières, **peuvent demander que les comptes déposés soient confidentiels.**
- Les petites entreprises, au sens de l'article L. 123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2, **peuvent demander que le compte de résultat soit confidentiel.** Les sociétés appartenant à un groupe, au sens de l'article L. 233-16, ne peuvent faire usage de cette faculté.
- Les sociétés répondant à la définition des moyennes entreprises, au sens de l'article L. 123-16, à l'exception des sociétés mentionnées à l'article L. 123-16-2, **peuvent demander que ne soit rendue publique qu'une présentation simplifiée de leur bilan et de leur annexe.** Dans ce cas, la présentation simplifiée n'a pas à être accompagnée du rapport des commissaires aux comptes. Les sociétés appartenant à un groupe, au sens de l'article L. 233-16, ne peuvent faire usage de cette faculté.

La demande de confidentialité des comptes ou du résultat, ou la demande de présentation simplifiée du bilan, doit être demandée au moment du dépôt selon un modèle téléchargeable à l'adresse suivante : <https://www.infogreffe.fr/depot-comptes-annuels/tarif-depot-comptes-greffe.html>

CONSEQUENCES ET SANCTIONS EN CAS DE NON REALISATION DU DEPOT

- La société commerciale qui s'abstient de déposer ses documents comptables au greffe prend le risque d'être affectée dans sa cotation auprès de la Banque de France et des organismes d'assurance-crédit, ce qui peut lui créer des difficultés vis-à-vis de ses fournisseurs et pour l'obtention de concours bancaires
 - Le fait de ne pas satisfaire aux obligations de dépôt est constitutif d'une **infraction punie d'une amende**, à l'encontre des représentants légaux, de 1 500 euros montant pouvant être porté à 3 000 euros en cas de récidive (art. R. 247-3 du code de commerce et 131-13 du code pénal)
 - Le président du Tribunal de Commerce peut adresser à l'encontre des dirigeants une **injonction de déposer** les documents comptables au greffe sous une astreinte** qu'il détermine et dont le recouvrement sera poursuivi par le Trésor public (art. L. 611-2 II du code de commerce)
 - Tout intéressé peut demander en référé au président du Tribunal de Commerce d'enjoindre sous astreinte** au dirigeant de la personne morale de procéder au dépôt des documents comptables (art. L.123-5-1 du code de commerce)
- Le président peut dans les mêmes conditions et à cette même fin, désigner un mandataire chargé d'effectuer ces formalités

****Astreinte : condamnation en principe journalière fixée par le juge s'appliquant à défaut pour une personne de procéder à une obligation de faire sous un certain délai**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2024

SAS ACOFI

33 AV PIERRE BROSSOLETTE
94000 CRÉTEIL

N° SIREN : 312 160 385

Ce rapport contient 19 pages

SAS ACOFI

**33 AV PIERRE BROSSOLETTE
94000 CRÉTEIL**

N° SIREN : 312 160 385

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 août 2024

A l'assemblée générale de la société ACOFI

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS ACOFI relatifs à l'exercice clos le 31 août 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note relative au changement de méthode concernant les en-cours clients, exposée dans les « Règles et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant,

les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 12 décembre 2024,

Le Commissaire aux Comptes,

Endrix IDF
M. Pascal BEJON



Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)			Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net		
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	180 734	170 211	10 523	18 128	- 7 605	
Fonds commercial	962 725		962 725	962 725		
Autres immobilisations incorporelles						
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions	597 267	445 181	152 085	155 329	- 3 244	
Installations techniques, matériel et outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	414 776	323 591	91 185	146 593	- 55 408	
Immobilisations en cours						
Avances et acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres participations	666 324		666 324	574 004	92 320	
Créances rattachées à des participations	201		201	200 110	- 199 909	
Autres titres immobilisés						
Prêts	12 500		12 500	15 500	- 3 000	
Autres immobilisations financières	16 098		16 098	15 639	459	
TOTAL (I)	2 850 625	938 984	1 911 641	2 088 029	- 176 388	
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En-cours de production de biens						
En-cours de production de services				229 656	- 229 656	
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes	21 640		21 640	318	21 322	
Clients et comptes rattachés	2 677 221	94 007	2 583 214	2 157 547	425 667	
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	87 461		87 461	72 000	15 461	
. Personnel	6 856		6 856	6 551	305	
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices				85 196	- 85 196	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	234 585		234 585	220 556	14 029	
. Autres	351 113		351 113	297 858	53 255	
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	1 800 000		1 800 000	742 680	1 057 320	
Disponibilités	590 347		590 347	152 394	437 953	
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Charges constatées d'avance	113 917		113 917	159 023	- 45 106	
TOTAL (II)	5 883 142	94 007	5 789 135	4 123 778	1 665 357	
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	8 733 767	1 032 990	7 700 777	6 211 807	1 488 970	

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000 000)	1 000 000	1 000 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	667 815	667 815	
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	94 603	65 119	29 484
Réserves statutaires ou contractuelles	84 235	84 235	
Réserves réglementées			
Autres réserves	5 430	5 430	
Report à nouveau	23 477	337 878	- 314 401
Résultat de l'exercice	1 202 885	589 683	613 202
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	3 078 446	2 750 161	328 285
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques		111 600	- 111 600
Provisions pour charges			
TOTAL (III)		111 600	- 111 600
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts		5 144	- 5 144
. Découverts, concours bancaires	2 067	4 267	- 2 200
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	765 490	26 936	738 554
. Associés	250 000	187 462	62 538
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	867 204	1 220 010	- 352 806
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	103 730	85 535	18 195
. Organismes sociaux	116 570	116 030	540
. Etat, impôts sur les bénéfices	169 554		169 554
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	711 356	539 302	172 054
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	31 045	25 738	5 307
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	652 865	206 294	446 571
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance	952 449	933 329	19 120
TOTAL (IV)	4 622 331	3 350 046	1 272 285
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif(V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	7 700 777	6 211 807	1 488 970

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises					
Production vendue biens					
Production vendue services	8 633 935	10 929	8 644 864	8 038 809	606 055
Chiffres d'affaires Nets	8 633 935	10 929	8 644 864	8 038 809	7,54
Production stockée			-229 656	-95 904	- 133 752
Production immobilisée					139,46
Subventions d'exploitation			7 200	4 567	2 633
Reprises sur amort., et prov., transfert de charges			401 524	181 582	219 942
Autres produits			185	21	164
Total des produits d'exploitation (I)			8 824 117	8 129 075	695 042
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					8,55
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			5 929 440	5 816 003	113 437
Impôts, taxes et versements assimilés			19 645	35 275	- 15 630
Salaires et traitements			957 060	905 482	51 578
Charges sociales			330 284	337 752	- 7 468
Dotations aux amortissements sur immobilisations			142 792	161 251	- 18 459
Dotations aux provisions sur immobilisations					-11,45
Dotations aux provisions sur actif circulant			14 015	1 194	12 821
Dotations aux provisions pour risques et charges					N/S
Autres charges			9 546	42 356	- 32 810
Total des charges d'exploitation (II)			7 402 783	7 299 314	103 469
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			1 421 334	829 761	591 573
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					71,29
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations			70 201	110	70 091
Produits des autres valeurs mobilières et créances					N/S
Autres intérêts et produits assimilés			9 237	318	8 919
Reprises sur provisions et transferts de charges			57 320	89 361	- 32 041
Différences positives de change					-35,86
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement			33 734	25 111	8 623
Total des produits financiers (V)			170 492	114 901	55 591
Dotations financières aux amortissements et provisions				57 320	- 57 320
Intérêts et charges assimilées			13 527	7 040	6 487
Différences négatives de change					-100
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					92,14
Total des charges financières (VI)			13 527	64 360	- 50 833
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			156 965	50 540	106 425
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			1 578 298	880 302	697 996

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/08/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/08/2023 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	12 439	13 351	- 912	-6,83
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		32 595	- 32 595	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		61 600	- 61 600	-100
Total des charges exceptionnelles (VIII)	12 439	107 546	- 95 107	-88,43
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-12 439	-107 546	95 107	88,43
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	362 974	183 072	179 902	98,27
Total des Produits (I+III+V+VII)	8 994 609	8 243 975	750 634	9,11
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	7 791 724	7 654 292	137 432	1,80
RESULTAT NET	1 202 885	589 683	613 202	103,99
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

ACOFI

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/08/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/08/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 700 776,53 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 1 202 885,24 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.

- Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrecouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.

- Créances clients : les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

- Titres de participation : les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique. La valeur brute est constituée du coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir.

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Nous avons opter pour le changement de méthodes suivant :

Les en-cours clients (stock de produits en-cours) correspondaient aux travaux réalisés et non facturés, y incluant une marge. Il sont dorénavant comptabilisés en facturation à établir.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

2.1.1. - Engagements pris en matières de pensions, retraites et engagements assimilés

L'engagement retraite n'est pas comptabilisé. Il est indiqué en hors bilan.

Il est calculé en prenant en considération les paramètres suivants et selon la nouvelle méthode de répartition des droits à prestations de ses régimes à prestations définies :

- la convention collective applicable est celle des experts-comptables.
- un taux d'actualisation à 3,70 % (net d'inflation)
- un taux de charges sociales pour les cadres de 48 %
- un taux de charges sociales pour les non cadres de 45 %.

La valeur estimée des droits acquis par l'ensemble du personnel de la société au titre de ces indemnités non provisionnées s'élève au 31 août 2024 à : 66 219.61 euros charges sociales comprises.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Fonds commercial (hors droit au bail) = 962 725 E

Fonds commercial	Valeur brute	Amort./Provis.	Valeur nette	Taux
Fonds acheté	962 725		962 725	%
Fonds réévalué				%
Fonds reçu en apport				%
TOTAL	962 725		962 725	

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 2 850 625 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	1 117 617	25 841		1 143 459
Immobilisations corporelles	961 350	50 693		1 012 043
Immobilisations financières	805 254	92 981	203 110	695 124
TOTAL	2 884 221	169 515	203 110	2 850 625

Amortissements et provisions d'actif = 938 984 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	136 764	33 447		170 211
Immobilisations corporelles	659 427	109 345		768 773
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	796 192	142 792		938 984

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Etat des créances = 3 499 954 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	28 800	201	28 598
Actif circulant & charges d'avance	3 471 154	3 471 154	
TOTAL	3 499 954	3 471 355	28 598

Provisions pour dépréciation = 94 007 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	81 374	14 015	1 383		94 007
Comptes de tiers	57 320				
Comptes financiers					
TOTAL	138 694	14 015	1 383		94 007

Produits à recevoir par postes du bilan = 738 643 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	201
Clients et comptes rattachés	729 205
Autres créances	6 069
Disponibilités	3 167
TOTAL	738 643

Charges constatées d'avance = 113 917 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 1 000 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	118750	8,42	1 000 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	118750	8,42	1 000 000

Provisions = E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques &	111 600		111 600		
TOTAL	111 600		111 600		

Etat des dettes = 4 622 331 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	2 067	2 067		
Dettes financières diverses	1 015 490	1 015 490		
Fournisseurs	867 204	867 204		
Dettes fiscales & sociales	1 132 256	1 132 256		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	652 865	652 865		
Produits constatés d'avance	952 449	952 449		
TOTAL	4 622 331	4 622 331		

Charges à payer par postes du bilan = 1 618 598 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	2 067
Emp. & dettes financières div.	8 703
Fournisseurs	817 170
Dettes fiscales & sociales	193 203
Autres dettes	597 454
TOTAL	1 618 598

Produits constatés d'avance = 952 449 E

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT*****Ventilation du chiffre d'affaires = 8 644 864 E***

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	7 122 277	82,39 %
Produits des activités annexes	1 522 587	17,61 %
TOTAL	8 644 864	100.00 %

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes aux comptes annuels (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Annexes aux comptes annuels (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 738 643 E

Produits à recevoir sur immobilisations financières	Montant
Intérêts cc s/groupe(26880000)	201
TOTAL	201

Produits à recevoir sur clts et comptes rattachés	Montant
Clients factures à établir(41810000)	729 205
TOTAL	729 205

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Produits à recevoir(46870000)	6 069
TOTAL	6 069

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts courus à recevoir(51880000)	3 167
TOTAL	3 167

Charges constatées d'avance = 113 917 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(48600000)	113 917
TOTAL	113 917

Charges à payer = 1 618 598 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus à payer(51860000)	2 067
TOTAL	2 067

Emprunts & dettes financières diverses	Montant
Intérêts cc s/groupe(17880000)	8 703
TOTAL	8 703

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Fournis.fact. non parvenues(40810000)	817 170
TOTAL	817 170

Dettes fiscales et sociales	Montant
Dettes prov. s/congés payés(42820000)	16 854
Intéressement(42840000)	19 957
Personnel - charges à payer(42860000)	59 187
Personnel - frais à payer(42861000)	7 733
Charges sociales s/congés payés(43820000)	7 037
Organ. soc. charges à payer(43860000)	20 572
Org. scx charges scl asso technq à payer(43861000)	45 782
Etat charges à payer(44860000)	16 082
TOTAL	193 203

Autres dettes	Montant
Charges à payer(46860000)	4 808
Clt's avoirs à établir(41980000)	592 646
TOTAL	597 454

Produits constatés d'avance = 952 449 E

Produits constatés d'avance	Montant
Produits constatés d'avance(48700000)	952 449
TOTAL	952 449

Annexes aux comptes annuels (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
PGI	100 000	253 326	93	23 322				2 100 154	55 435	
PAIES ET CONSEIL	152 450	627 996	92	192 360				1 155 365	80 703	
CONSEILS ET STRATEGI	7 700	73 452	92	6 898				674 216	8 202	
C2	7 500	83 748	93	6 945				583 747	11 235	
CRETEIL SERVICES	5 000	94 612	94	4 684				584 675	10 279	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
ENTR. SOLIDAIRES	1 000	2 545	95	949					+72	
ACOFI MARNE LA VALL	50 000	67 992	100	172 063				1 106 749	94 979	70 000
ACOFI LOUVRE	18 307	1 123 879	20	259 103				1 756 889	277 256	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires